

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 03 décembre 2020 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du jeudi 03 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le trois décembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame BROCAS Joëlle, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur HYPOLITE Michel, Monsieur JULLIARD Sébastien, Madame LABORIE Marie-Christine, Monsieur MALIFARGE Thierry, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame OLEJKO Virginie, Monsieur PERROT Guillaume, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur SIMONNET Florian, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés:

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame NEBOUT Janine

Ordre du jour:

- **Levée du droit de préemption**
- **Départ à la retraite d'une employée communale**
- **Attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année**
- **Décisions modificatives du budget du Multiservices**

2/ Commissions et syndicats

- **Comptes rendus des réunions**

3/ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Délibérations du conseil:

- **Levée du droit de préemption en zone U (201203 01)**

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le droit de préemption urbain

- **Départ à la retraite d'une employée communale (201203 02)**

Vu l'arrêté de mise en retraite de Madame Marylène Raynaud au 1er juillet 2020 ;

Le conseil municipal décide de lui faire un cadeau d'un montant de 1 200,00 €. cette dépense est inscrite au compte 6232.

- **Attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année (201203 03)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'attribution des chèques cadeaux au personnel de la collectivité pour Noël

Enonce que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

- **Décision modificative du Budget du Multiservices (201203 04)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-3000.00	
6156	Maintenance	-2000.00	
6188	Autres frais divers	-1250.00	
6745	Subv. aux personnes de droit privé	6750.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- **Décision modificative du Budget du Multiservices n°2 (201203 06)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	600.00	
2313	Constructions	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2/ Commissions et syndicats

Comptes rendus des réunions

- **SIRP** : Le contrat avec le prestataire API pour la restauration scolaire arrive à échéance. Un appel d'offres doit être relancé en début d'année.

- **Commission communication** : Le site internet est en ligne. Le bulletin municipal est en cours de finalisation pour impression semaine 50 et distribution semaine 51.

- **COMMISSION DES BATIMENTS** : Monsieur Martin nous a remis son devis pour la réhabilitation du logement du presbytère soit environ 160 000 €. Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec la banque postale. Les taux proposés actuellement pour un emprunt de 100 000€ sont de 0.50 % sur 10 ans, et 0.65% sur 15 ans. Il faudra également voir auprès de quel organisme ces travaux pourront être subventionnés.

- **Commission des routes** : l'entreprise COLAS nous a remis les devis.
A savoir :
 - o Aménagement des abords de l'église, accès médiathèque, parking du multiservices : 38 344€
 - o Routes : 50 000€. Travaux réalisables sur 2 exercices car la subvention du département est plafonnée à 25 000 €.

- **Commission des finances** : Une réunion de la commission est prévue le lundi 14 décembre à 14h pour prévoir et discuter sur les travaux d'investissements de 2021.
Monsieur le Maire précise qu'il a donné le bon pour accord au SDEEG, qui a la gestion de l'éclairage public, pour l'éclairage au sol de l'église (4 660.94€) ainsi que le lampadaire du lotissement Clos Emmanuel Roy (629.43€).

3/ Divers :

Le cadeau de Marylène Raynaud sera remis le vendredi 18 décembre en même temps que les vœux au personnel.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contentieux avec un ancien employé de la Commune et du SIRP, en cours, passe au tribunal le 7 décembre.

La séance est levée à 20h45